Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

SERVICES A LA POPULATION
CONSERVATOIRE

Fixation des tarifs du conservatoire pour l'année scolaire 2024/2025

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2024-097

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**66**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2024, le 13 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 mai, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Etaient présents :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY LES DEUX EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU LA MULOTIERE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE SUR AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY MIVOIE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) M. Marc AVENARD (LURAY) ; M ; Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT OUEN MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Pierre SANIER (BU) donne pouvoir à Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Il a été exposé que,

En prévision de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025, il convient de réactualiser les frais de scolarité du conservatoire classé à rayonnement intercommunal. Ceux-ci prendront effet à compter du 1er septembre 2024. Au vu du contexte économique actuel, il est proposé d'appliquer une augmentation raisonnée des cotisations.

A cet effet, la présentation de la grille des tarifs a été retravaillée dans le but d'en simplifier la lecture et l'application, et ainsi valoriser les enseignements proposés en créant un parcours d'enseignement qui commence par l'éveil et l'initiation pour les plus jeunes.

Les tarifs des 3 cursus (musique/danse/théâtre) ont dû être harmonisés et celui des classes à horaires aménagés réactualisé en vue de la réorganisation des enseignements proposés à compter de la rentrée 2024.

Il est à noter que les pratiques collectives restent quant à elles une priorité et ne connaissent pas, en conséquence, d'augmentation.

Enfin, les tarifs de location d'instrument ont été retravaillés afin de prendre en compte un forfait selon la durée de prêt et prenant en compte leur révision par un professionnel. Également, une caution de 50 € et une attestation d'assurance seront dorénavant demandées tous les ans.

L'augmentation des cotisations (hausse de 5 % en moyenne par rapport à l'année 2023/2024) est présentée ci-dessous et reste ainsi mesurée afin de proposer l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

	FRAIS DE SCOLARITE 2024 2025			
	AGGLO (1)		HORS AGGLO	
	Enfants /étudiant - de 25 ans	Adultes	Enfants /étudiant - de 25 ans	Adultes
Éveil artistique de 4 à 6 ans	135 €		236 €	
Initiation danse ou chorale de 6 et 7 ans	151 €		280 €	
CURSUS MUSIQUE : à partir de 8 ans **1 cours individuel d'instrument + 1 ou 2 ateliers de pratique collective**	275 €	296 €	483 €	495 €
À partir du 3ème atelier de pratique collective	16 €	19 €	22 €	25 €
CURSUS DANSE (2) : à partir de 8 ans **2 cours hebdo en 1ère et 2ème année 3 cours hebdo à partir de la 3ème année**	275 €	296 €	483 €	495 €
CURSUS THEATRE : 1 atelier hebdo	333 €	354 €	483 €	495 €
Classe Horaire Aménagée Musique	48 €			
Classe Horaire Aménagée Théâtre	60 €			
Pratique collective hors cursus (ateliers, orchestres, ensembles...)	129 €	141 €	156 €	177 €
Chorale "Chantons sur le pouce" Ouvert à tous	70 €	70 €		

(1) tarifs applicables sur fourniture d'un justificatif de domicile à l'inscription
(2) fournir un certificat médical de moins de 3 mois lors du premier cours de danse

Modalités :
- Remise de 10% à partir de la 2ème inscription au sein de la même famille au même domicile ;
- Participation du CCAS de Dreux pour les élèves de moins de 25 ans habitants de la ville de Dreux sur présentation de la fiche de quotient familial ;
- À partir du 1er octobre, toute année commencée est due. Si besoin, les règlements peuvent être étalés sur les mois d'octobre, novembre et décembre de l'année scolaire en cours ;
- Le paiement peut s'effectuer auprès du Conservatoire jusqu'au 31 décembre (soit en ligne par carte bancaire, espèces, chèque à l'ordre du Trésor Public ou Chèques Vacances). Après cette date, le Trésor Public procèdera au recouvrement des factures.

LOCATION D'INSTRUMENTS (3)		
Chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public à renouveler tous les ans		
1ère année	80 €	90 €
2ème année	100 €	110 €
3ème année	120 €	130 €

(3) dans la limite du parc disponible - assurance individuelle obligatoire

LOCATION DE COSTUMES DANSE	10 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

***VU** l'avis favorable de la commission de la commission filières sportive, culturelle, enfance-jeunesse-famille réunie le 16 avril 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal conformément à la grille figurant ci-dessus ;
ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs prendront effet au 1er septembre 2024 ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 24 mai 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 24 mai 2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**